

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 16 SEPTEMBRE 2008**

Délibération
n° 2008.09.62.B

**Camping
communautaire
- lot n° 1 "**
**VRD" : avenant
n° 1**

LE SEIZE SEPTEMBRE DEUX MILLE HUIT à 18h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **10 septembre 2008**

Secrétaire de séance : Jean-François DAURE

Membres présents :

Philippe LAVAUD , Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, André BONICHON, Guy ETIENNE, Michel GERMANEAU, Jean-Pierre GRAND

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) :

Brigitte BAPTISTE, Bernard CONTAMINE

Excusé(s) représenté(s) :

CAMPING COMMUNAUTAIRE - LOT N° 1 " VRD " : AVENANT N° 1

Par délibération n° 220 du 28 juin 2007, le conseil communautaire a approuvé le lancement d'un appel d'offres pour la réalisation d'un camping à proximité du plan d'eau de Saint-Yrieix sur Charente.

La commission d'appel d'offres du 21 février 2008 a attribué le lot n° 1 « VRD » à la société COLAS Sud Ouest – ZE Ma Campagne – 16000 ANGOULEME pour un montant de 925 796,65 € HT.

Il est nécessaire de passer un avenant n° 1 en plus value pour les travaux suivants :

- Démolition et évacuation d'une cuve béton de 15 m3 découverte lors des terrassements	1 176,00 € HT
- Aménagement des plate-formes supports de structure de chaussée avec apport de matériaux neufs pour les voiries de l'entrée et celles permettant l'accès aux blocs sanitaires	21 278,00 € HT

Montant total HT	22 454,00 € HT

Le montant de l'avenant n° 1 en plus value est de 22 454,00 € HT.

Vu l'avis favorable de la commission développement économique du 11 septembre 2008,

Je vous propose :

D'APPROUVER un avenant n° 1 au lot n° 1 « VRD » confié à la société COLAS Sud Ouest – ZE Ma Campagne – 16000 ANGOULEME, ayant pour objet la réalisation de travaux supplémentaires d'un montant total en plus value de 22 454,00 € HT.

Le montant du marché est porté à 948 250,65 € HT, soit une augmentation de 2,43 % par rapport au montant initial du marché.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer ledit avenant,

D'IMPUTER la dépense au budget principal article 2313 - fonction 95- opération 2008-01.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 18 septembre 2008	<u>Affiché le :</u> 19 septembre 2008